



HAL
open science

Penser l'information-documentation en milieu scolaire comme un métier original

Florence Thiault

► **To cite this version:**

Florence Thiault. Penser l'information-documentation en milieu scolaire comme un métier original. Inter CDI : revue des centres de documentation et d'information de l'enseignement secondaire, 2012, 238, pp.30 - 33. hal-01283832

HAL Id: hal-01283832

<https://hal.univ-lille.fr/hal-01283832v1>

Submitted on 4 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Penser l'information-documentation en milieu scolaire comme un métier original

Le processus de professionnalisation des professeurs documentalistes peut être interrogé selon deux métiers sources, celui d'enseignant et celui de documentaliste spécialisé. En effet, les enseignants documentalistes sont à la fois des professionnels de l'information qui assurent toutes les phases de la collecte du traitement et de la diffusion de l'information pour la communauté scolaire mais aussi des professeurs. Ils conçoivent et mènent des projets et des activités pédagogiques, didactiques, éducatifs et culturels divers. Selon Bourdoncle, les processus en jeu dans la professionnalisation affectent à la fois les formations, les personnes, les activités, les groupes et les savoirs.

« La professionnalisation est un processus qui affecte le plus souvent en même temps la plupart des objets. On ne peut examiner la formation sans évoquer la nature des savoirs professionnels ou les modalités de la socialisation mises en œuvre, ni évoquer l'évolution de l'activité elle-même, sans toucher aux changements de statut du groupe professionnel » (2000 : 130)¹.

Les recherches sur l'identité professionnelles des enseignants documentalistes sont peu nombreuses. La plus ancienne, celle de Le Gouellec-Decrop (1997)² interroge les liens qu'entretiennent les représentations sociales et l'identité professionnelle en prenant appui sur l'analyse de Sainsaulieu sur les identités au travail. Quant à Braun (2000)³, il convoque dans son travail de recherche les approches sociologiques interactionnistes. Il montre que les documentalistes, membres de l'équipe éducative sont appelés à travailler en collaboration avec les professeurs des différentes disciplines et à participer au projet d'établissement. Enseignants, sans professer une matière, les documentalistes ont des pôles d'activité qui oscillent entre gestion et pédagogie. Cette dualité, qui entraîne un manque de clarté sur la nature de leur fonction, peut être source de tension pour les professionnels eux-mêmes, et dans leurs rapports avec les usagers des centres de documentation. Les travaux plus récents de Gardiès (2006)⁴ ont pour objet l'identification d'un champ de notions et de concepts de référence pour ce professionnel dans le contexte de l'enseignement agricole. L'analyse ethnographique du discours des enseignants documentalistes sur la liste de diffusion Cdidoc (Thiault, 2011)⁵ a montré que les acteurs ne mobilisent pas explicitement dans l'écriture professionnelle des catégories scientifiques. Cette base de connaissances ordinaires constitue un élément d'une communication sociale réflexive.

¹ E.-C Hughes, C. Everett, *Le regard sociologique : essais choisis*. Paris, EHESS, 1997.

² M.-A. Le Gouellec-Decrop, *Les documentalistes de l'Éducation Nationale. Émergence d'une profession en quête d'identité*. Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université de Nantes, 1997.

³ J.-P. Braun, *De l'identité professionnelle des documentalistes des CDI des établissements scolaires du second degré*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Nancy 2, 2000.

⁴ C. Gardiès, *De la mouvance identitaire à l'ancrage scientifique des professionnels de l'information documentation dans l'enseignement agricole*. Thèse de doctorat Sciences de l'information et de la communication, Toulouse 2 le Mirail, 2006.

⁵ F. Thiault, *Communauté de pratique et circulation des savoirs : la communauté des enseignants documentalistes membres de la liste de discussion Cdidoc*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Lille 3, 2011. En ligne sur <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00643005/fr/>

La question de l'identité professionnelle est fréquemment abordée par les abonnés à travers des questions posées qui évoquent la position du documentaliste dans l'établissement scolaire. Les différentes recherches citées mettent en avant l'hétérogénéité de la profession d'enseignant documentaliste construite sur des logiques successives distinctes.

Itinéraire d'une profession

Selon les protagonistes de terrain, la profession d'enseignant documentaliste reste mal connue. La double dénomination de leur métier participe de la difficulté à identifier clairement cette profession assez récente qui exige savoirs et compétences professionnelles multiples, par sa double activité : celle de gestionnaire d'un système d'information, le centre de documentation et d'information, mais aussi celle d'un professeur contribuant à la formation des élèves avec sa spécificité. Contrairement à la majorité des enseignants, ils construisent leur différence à partir de la dualité de leur fonction et non à partir de la discipline enseignée. L'exercice du métier se caractérise par un lien fort avec un lieu spécifique, le CDI, dont les enseignants documentalistes ont la responsabilité et qui définit une part de leur identité professionnelle. Cette jeune profession constitue un sous groupe au sein du groupe professionnel des enseignants.

« " groupe professionnel " un ensemble flou, segmenté, en constante évolution, regroupant des personnes exerçant une activité ayant le même nom doté d'une visibilité sociale et d'une légitimité politique suffisantes, sur une période significative » (Dubar, 2003 : 51)⁶.

Trois grandes périodes structurent l'histoire du passage d'une fonction documentaire à une profession. La première période de 1958 à 1989 est centrée sur la conquête d'un statut. Au tout début, la documentation était une fonction annexe à l'enseignement (1958-1973). En 1966, sont fusionnés les services de documentation axés sur la gestion des ressources et matériels pédagogiques et les bibliothèques générales des lycées créées dans une logique d'ouverture culturelle. De 1973 à 1977, émerge la reconnaissance de la « licence », la fonction pédagogique est mentionnée dans la circulaire du 17 février 1977 précisant les « tâches » et les sept fonctions des CDI et leurs « responsables ». L'étape suivante de 1981 à 1989 complète ce processus vers un mandat officiel. Après la publication de la circulaire de missions du 13 mars 1986, le mandat est achevé en donnant au nouveau métier un statut de certifié par la création du CAPES de Sciences et Techniques documentaires annoncé dans le rapport annexé de la *Loi d'orientation pour l'éducation* du 10 juillet 1989. Cette période correspond au processus décrit par Hughes « une occupation qui a réussi à imposer une licence individuelle et collective (permission d'exercer une activité) et obtenu un mandat légal par un statut qui définit les règles et les modes d'accès à une profession ». En 2007, le président du jury du Capes de documentation Guy Pouzard propose une réforme du concours, en intégrant l'impact des technologies numériques sur le traitement de l'information. Le concours est modifié partiellement à nouveau en 2005 et 2007 par Jean-Louis Durpaire nouveau président du jury qui donne une priorité aux ressources numériques et introduit la notion de politique documentaire à la place des champs disciplinaires. Depuis la « masterisation » des concours d'enseignement en œuvre depuis 2010, le recrutement se

⁶ C. Dubar, Sociologie des groupes professionnels en France : un bilan prospectif, In P.-M. Menger, (dir.) *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2003, p. 51.

réfère clairement aux Sciences de l'information et de la communication, tout en gardant son aspect professionnalisé. Bourdoncle (1991)⁷ insiste sur l'importance pour le passage d'un métier à une profession, d'un appui sur des savoirs théoriques par le biais de l'universitarisation de la formation professionnelle.

Ainsi, une approche historique permet de distinguer les étapes de l'émergence et de développement d'une fonction, fondée par une mission pédagogique et légitimée par deux circulaires de mission celles de 1977 et de 1986. Ces textes officiels constituent la « licence » nécessaire à la reconnaissance d'un nouveau métier. Celui-ci est devenu, au sens de Hughes, une profession dotée d'un statut de certifié (mandat) en 1989. Pour autant, des clivages identitaires hérités de l'histoire perdurent, malgré la création du CAPES. La création du statut s'accompagne d'une universitarisation par la formation et la recherche de savoirs théoriques d'appui. L'émergence d'un champ de recherche autour de la didactisation des savoirs informationnels en adossant à des savoirs scientifiques le mandat pédagogique, contribue en partie à la légitimation de ce professionnel.

Une identité professionnelle toujours en construction

Le groupe professionnel des enseignants documentalistes souffre d'une forme de « blessure identitaire » qui affecte son unification interne, au sein des professionnels de l'éducation, voire à l'extérieur dans le corps social. Ceci est dû en partie à son histoire et celle des trajectoires des protagonistes. La question de la double identité de l'enseignant documentaliste est un élément important de la « doxa » du groupe professionnel. Cette double identité est-elle la cause des difficultés identitaires ou un « voile » qui masque d'autres problèmes de légitimation de la profession ? Dubar définit les identités professionnelles comme « des manières socialement reconnues pour les individus de s'identifier les uns, les autres, dans le champ du travail et de l'emploi » (2001 : 95)⁸. L'auteur positionne l'identité sociale comme l'aboutissement du processus de socialisation. Cette construction identitaire est le résultat d'une transaction entre deux processus biographique et relationnel qui renvoient aux constructions de « l'identité pour soi » et de « l'identité pour autrui ». Pour le sociologue Ion, « l'identité professionnelle, c'est ce qui permet aux membres d'une même profession de se reconnaître eux-mêmes comme tels et de faire reconnaître leur spécificité à l'extérieur » (1996 : 91)⁹. Cette identité suppose donc un double travail, d'unification interne d'une part, de reconnaissance externe d'autre part au delà de la communauté de pratique.

La création du CAPES n'a pas résolu les problèmes d'identité professionnelle. Le poids de l'« identité héritée » de l'histoire de la profession, se traduit par l'empilement de logiques successives distinctes. La première cause est la bivalence instituée par l'histoire. En effet, les enseignants documentalistes sont à la fois des professionnels de l'information mais aussi des professeurs. Le statut de certifié atteste de l'appartenance à une catégorie de fonctionnaires à un grade donné, mais ne désigne pas les savoirs scolaires à enseigner. L'autre déterminant problématique de la professionnalité est celui des trajectoires biographiques des enseignants exerçant en CDI. Nombre d'entre eux ont intégré cette fonction à partir d'un statut

⁷ R. Bourdoncle. La professionnalisation des enseignants analyses sociologiques anglaises et américaines. *Revue française de pédagogie*, 1991, n° 94, pp. 73-92.

⁸ C. Dubar, *La crise des identités : l'interprétation d'une mutation*. 2^e édition, Paris, PUF, 2001, p. 95.

⁹ J. Ion, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Dunod, 1996, p. 91.

d'enseignant de discipline (ceux qui ont été recrutés avant 1989). D'autres y sont venus par manque de postes disponibles dans leur discipline ou par affectation de titulaires en reconversion ou en réadaptation. Cette situation induit une difficulté de construction identitaire notamment dans le mandat pédagogique et une faible professionnalité des acteurs par manque de savoirs scientifiques et professionnels du domaine.

Le corps professionnel est structuré autour de segments évoqués par Strauss¹⁰ qui sont délimités par les missions revendiquées, les modes d'entrée dans le métier et le niveau de formation professionnelle. L'auteur propose une distinction entre les segments et les sous-ensembles que constituent les « cercles de confraternité ». Ces deux notions sont pour lui indissociables.

« L'identité professionnelle partagée avec les confrères ne se réduit pas cependant aux caractéristiques souhaitées chez leurs pairs. Plus fondamentalement les confrères partagent une conception des fins poursuivies dans le travail, et des attitudes et des problèmes centrés sur celui-ci » (Strauss, 1992 : 78)¹¹.

Ces segments professionnels sont porteurs de stratégies identitaires potentiellement génératrices de conflits et d'oppositions. Du fait de l'absence de hiérarchisation de l'instance institutionnelle, l'enseignant documentaliste est obligé de faire des choix et des agencements quotidiens entre les « tâches prescrites » notamment par la circulaire de mission et au fil des textes de mise en œuvre des réformes actuelles, et les tâches à réaliser qui vont au delà des prescriptions. Par ailleurs, l'activité enseignante du professeur documentaliste est encore souvent liée à une collaboration avec les enseignants de discipline. Ses savoirs à enseigner ne sont pas encore entièrement délimités et didactisés. Ces éléments concernant l'autonomie des savoirs à enseigner et la cohérence interne du groupe professionnel inclinent à considérer ce métier plutôt comme une « *semi profession* »¹² inachevée.

L'écriture de l'expérience professionnelle

L'information professionnelle est une forme particulière et spécifique d'écriture qui vise une utilité et une efficacité immédiate des savoirs professionnels partagés au sein d'une communauté. La réactualisation des savoirs par l'accès à l'information professionnelle suscite des échanges et un questionnement collectif entre pairs sur les listes de diffusion. L'étude des interactions sur la liste de diffusion Cdidoc montre que l'unité de la profession est perceptible dans les discours implicites (la doxa). Cette liste est modérée et par conséquent peu propice à la flexibilité des opinions et des rôles auxquels les participants sont habitués. Ainsi, les débats internes à la profession portés par une pluralité d'acteurs associatifs (FADBEN, revue Inter CDI), syndicaux et institutionnels participent d'une construction identitaire et collective. Leur diversité permet la construction du discours collectif du groupe professionnel.

¹⁰ A. Strauss invite à caractériser la profession plutôt comme « un conglomérat de segments en compétition et en restructuration continue » (cité par C. Dubar, P. Tripiet, *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 106).

¹¹ A. Strauss, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionniste*, Paris, L'Harmattan, 1992.

¹² A. Etzioni. *The semi-professions and their Organizations : Teachers, Nurses and Social Workers*. New York, Free Press, 1969.

L'objectif de ma recherche était de rendre visibles les évolutions du positionnement des enseignants documentalistes dans leur champ au cours des dernières années afin de caractériser les points saillants de l'évolution d'une professionnalité spécifique et originale dans le système éducatif. Les observations s'appuient sur l'analyse longitudinale de l'activité de la liste Cdidoc et sur l'étude d'un échantillon par choix raisonné de messages archivés entre 2000 et 2006. Une enquête par questionnaire en ligne auprès des abonnés menée en mai 2011 complète le recueil de traces. Les résultats de cette enquête sont présentés sur le site Savoirs CDI¹³ dans la rubrique regards professionnels. Dans le corpus prélevé, nous pouvons identifier toutes les questions statutaires vives de la profession sur les conditions de service (agrégation, salaire, heures supplémentaires, grève, dates de vacances) et une interrogation sur des missions facultatives (professeur principal, conseil de classe). Malgré la création du CAPES de documentation, le cadre institutionnel décline les horaires du documentaliste depuis 1977 en 30 heures de présence et 6 heures pour des relations extérieures ou de recherche de documents. Le service d'un enseignant de discipline est de 18 heures. Les heures d'enseignement sont décomptées pour deux heures de surveillance pour le service du documentaliste. Le décret du 25 mai 1950 qui précise les charges horaires des enseignants n'a jamais été actualisé par un arrêté propre à ces certifiés depuis 1989. De même, n'ayant pas de service à signer dans l'établissement, les enseignants documentalistes n'ont pas de maximum horaire officiel, donc ils sont écartés de l'ouverture à paiement d'heures supplémentaires ou soumises à des tarifs non enseignants ou en équivalent vacances. Ces différences de traitement engendrent un fort sentiment d'injustice. Il est à noter que ces demandes d'évolution statutaire se font dans un contexte d'absence de projet institutionnel de professionnalisation de ces acteurs. La question du statut des enseignants documentalistes est ainsi régulièrement abordée sur la liste Cdidoc. L'enjeu des propos sur cette thématique est celui de l'acquisition d'une position plus stable et légitime. Les protagonistes s'inscrivent dans une logique d'expertise, selon Lang (1999)¹⁴, il s'agit de comprendre, « comment une figure, celle de "l'expert professionnel", permet aujourd'hui de négocier une position sociale plus favorable ». Cette stratégie collective met en œuvre un projet « professionniste », au sens de Bourdoncle¹⁵, dont le but est de faire valoir des compétences acquises et construites au cours du temps dans le champ de la pratique. Ce projet consiste en la professionnalisation d'un métier au sens « de l'organisation sociale d'un ensemble d'activités (création de règles d'exercice de l'activité, reconnaissance sociale de leur utilité, construction de programmes de formation à ces activités...) » (Wittorski, 2001)¹⁶. Le métier d'enseignant documentaliste tente à devenir une profession dans une perspective dynamique d'évolution. A partir de l'acquisition de compétences communes et avec la reconnaissance de leurs activités, les enseignants documentalistes passent progressivement de l'exercice d'un métier à celui d'une profession, c'est-à-dire d'un « savoir transmis mystérieusement par imitation, initiation et compagnonnage » (Bourdoncle, 1991) à la constitution d'un savoir et d'une pratique par une phase de rationalisation discursive.

¹³ F. Thiault, *Communauté professionnelle et liste de discussion*, Savoirs CDI, octobre 2011. En ligne <http://www.cndp.fr/savoirscdi/metier/reflexion-regards-pluriels-sur-le-metier-de-documentaliste-de-cdi.html>

¹⁴ V. Lang, *La professionnalisation des enseignants*, Paris, PUF, 1999.

¹⁵ R. Bourdoncle. *La professionnalisation des enseignants : analyses sociologiques anglaises et américaines*, *Revue Française de Pédagogie*, 1991, n° 94.

¹⁶ R. Wittorski (dir.), *Formation, travail et professionnalisation*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Conclusion

Les échanges sur les listes de discussion constituent l'une des clés d'analyse des spécificités du groupe professionnel et de son devenir. Cette écriture professionnelle donne à voir la construction d'un discours collectif autour de savoirs partagés qui reflète les évolutions de l'information-documentation dans la sphère scolaire. L'étude des discours des acteurs confirme la perception d'une identité toujours en construction, pour autant la rationalisation discursive à l'œuvre dans les échanges donne à voir l'amorce du passage du métier à la profession. Différents scénarios d'avenir sont envisageables concernant l'évolution du métier d'enseignant documentaliste. En effet plusieurs images professionnelles s'entremêlent renvoyant à des agirs professionnels différents. La figure de l'expert en politique documentaire se distingue en lien avec un rôle de coordinateur et de responsable de systèmes d'information de plusieurs centres de documentation. Est représenté également l'image d'un professeur chargé d'un enseignement en information-documentation. Enfin, certains envisagent un tiers métier à inventer¹⁷ avec une approche didactique et pédagogique originale.

Florence Thiault, PRCE en Documentation Université Rennes 2

¹⁷ I. Fabre (dir.), *Le professeur documentaliste : un tiers métier ?* Dijon, Educagri éditions, 2011.